



Direction départementale  
de la protection des populations

Service de la sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par : Céline GAVELLE

Téléphone : 02.38.42.42.85

Courriel : celine.gavelle@loiret.gouv.fr

Référence : RISQUES TECHNOLOGIQUES\CPE DECHETS\CSDU  
CLIS-CSS\CSS UTOM SARAN \REUNIONS CSS\REUNION 2016\  
CR CSS 12 12 2016\CR CSS UTOM SARAN 12 12 2016

### **Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2016**

Sous la présidence de M. Patrick GIRAUD, Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, étaient présents :

#### Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. Vincent MIOSSEC, Inspecteur de l'environnement, DREAL Centre-Val de Loire– Unité Départementale du Loiret
- Mme Annaïg HELLEU, Responsable du pôle santé publique et environnementale, ARS-Délégation Départementale du Loiret
- Mme Céline GAVELLE, Chargée d'études risques, section risques technologiques, Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel, DDPP du Loiret

#### Collège « Collectivités territoriales » :

- M. Bernard DUGALLEIX, Conseiller municipal de la commune de Saran
- M. José SANTIAGO, Conseiller municipal de la commune de Saran
- M. Thierry COUSIN, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (uniquement pendant la visite du site)

#### Collège « Exploitants » :

- M. Laurent BACHIMONT, Directeur de secteur, société ORVADE
- M. Franck IPPOLITI, Directeur d'Unité Opérationnelle incinération/mâchefers, société ORVADE
- Mme Sylvie KEIB, Directrice d'Unité Opérationnelle tri/DASRI, société ORVADE

#### Collège « Salariés » :

- Mme Juanita RENOARD, déléguée syndicale, société ORVADE
- M. Arnaud MORET, délégué syndical, société ORVADE (absent pendant la visite du site)

#### Collège « Riverains » :

- M. Hubert DUPIRE, membre de l'association "Loiret Nature Environnement"
- M. Roger RUFFIER, particulier (absent pendant la visite du site)

Adresse postale : 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX 1

Bureaux : Cité Coligny – 131, faubourg Bannier – bâtiment C1 – ORLEANS - Standard : 02.38.91.45.45 – Télécopie : 02.38.42.43.42

Site internet : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

Personnalité qualifiées :

- Mme Audrey MARTIEL-PASSAMA, responsable Service Ingénierie-Gestion des Déchets, représentant M. Thibaut PAIN, Directeur de la gestion des déchets, Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Autres participants :

- Mme Laurence DUDOIT, service gestion des déchets, Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Etaients absents et excusés :

- M. Thibaut PAIN, Directeur de la gestion des déchets, Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire
- M. Alain TOUCHARD, Conseiller départemental du Canton d'Orléans 3

## Ordre du jour

1. Visite de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères
2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 20 octobre 2015
3. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2015 par la société ORVADE
4. Action des services de l'État
5. Questions diverses et échange avec l'assemblée

### 1. Visite du site

M. GIRAUD ouvre la séance. Un tour de table de présentation des membres de la CSS est effectué avant la visite de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) réalisée en préalable à la réunion.

M. RUFFIER et M. MORET n'étaient pas présents lors de la visite du site.  
M. COUSIN a quitté la CSS après la visite du site.

M. GIRAUD informe les membres de la CSS qu'un arrêté préfectoral du 16 août 2016 a été signé afin de modifier la composition du collège « Exploitants ». En remplacement de M. Claude CHARBONNIER, ont été nommés M. Franck IPPOLITI et Mme Sylvie KEIB. Cette modification n'impacte pas la composition du bureau de la CSS.

### 2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 20 octobre 2015

M. GIRAUD soumet le compte rendu de la réunion de la CSS du 20 octobre 2015 à l'approbation des membres.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 3. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2015 par la société ORVADE

M. Laurent BACHIMONT présente le bilan d'activité du site de l'année 2015 à l'aide d'un diaporama.

- ***Présentation générale du site de sa construction en 1993 à l'année 2015 (P.4 à P.6 du diaporama)***

Pour l'année 2015, M. BACHIMONT décrit les travaux d'optimisation du centre de tri, à savoir :

- la réfection totale des ponts bascules et du système de pesage ;
- un nouveau poste de tri et de la presse ;
- la modification de la machine de tri par le déplacement du détecteur optique.

Il expose les travaux de mise en place de la protection et de la détection incendie du centre de tri. Ces travaux ont permis de lever l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 17 décembre 2014 imposant leur réalisation.

M. DUGALLEIX demande si le pont bascule a été impacté par les inondations en 2016.

M. BACHIMONT explique que seuls quelques capteurs ont du être changés.

Il rappelle les activités du site, à savoir :

**Incinération :**

- des Déchets Ménagers Résiduels, des Déchets Industriels Banals (DIB), des Déchets « incinérables » des déchetteries et des refus de tri (capacité annuelle de traitement de l'UTOM de 115 000 tonnes) ;
- de Déchets d'Activité de Soins et Risques Infectieux (DASRI) et de Déchets Confidentiels (capacité annuelle de 4000 tonnes).

**Tri :**

- déchets recyclables (papier, gros de magasin, emballages ménagers résiduels, plastiques, aciers et aluminium) issus des collectes sélectives, apports volontaires et apport des déchetteries (capacité annuelle de 18 700 tonnes en deux postes).

- ***Présentation de la situation administrative de 1993 à 2015 (P.7)***

M. BACHIMONT revient sur la levée de l'arrêté de mise en demeure imposant la réalisation des travaux pour la détection et protection incendie du bâtiment du centre de tri. Il précise que l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2015 est une mise à jour administrative ainsi qu'une actualisation des prescriptions.

- ***Présentation des différents arrêts techniques (P.8 à P.10)***

M. BACHIMONT liste les différents arrêts techniques des lignes n°1 et n°2 intervenus respectivement en juin 2015 et avril 2015 ainsi que les arrêts communs aux deux lignes relatifs à des travaux effectués sur les postes électriques nécessitant l'arrêt total des lignes.

- ***Présentation des faits marquants sur l'année 2015 (P.11)***

En 2015, 6 arrêts techniques non programmés ont été enregistrés en raison de fuites de la chaudière ou du bouchage de l'extracteur de mâchefers ou d'un encrassement important de la chaudière nécessitant un arrêt pour ramonage.

M. BACHIMONT précise que ces fuites sont normales dans une installation et que le temps d'indisponibilité de la chaudière est de 48 heures à 3 à 4 jours maximum.

- Détection de la radioactivité :

**\* Pour les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)**

- 22 déclenchements de la balise de contrôle de la radioactivité :
  - dont 18 bacs qui ont suivi une décroissance permettant de les accepter à j+1 ou j+2
  - dont 4 bacs qui ont nécessité l'intervention d'une société compétente pour réaliser une caractérisation du déchet et une recherche du radioélément, afin d'indiquer le temps de décroissance et la date à laquelle le déchet peut être traité.

M. DUGALLEIX fait remarquer qu'il y a eu plus de déclenchements de balises en 2015 qu'en 2014. M. BACHIMONT répond que la société ORVADE n'est pas autorisée à recevoir ce type de déchet sur son site et qu'une vigilance particulière est apportée à leur détection. Leur réorientation vers un site autorisé à les traiter est complexe.

**\* Pour les Ordures Ménagères (OM) et les Déchets Banals Industriels (DIB)**

- 1 déclenchement de la balise de contrôle de la radioactivité qui a été traité à j+1 sans l'intervention d'une société compétente pour réaliser une caractérisation.

M. RUFFIER demande si la détection s'effectue au moment de la bascule des déchets.

M. BACHIMONT explique que cela s'est déroulé pour les ordures ménagères au niveau du pont bascule et pour les DASRI au niveau du local à DASRI où chaque bac est identifié. Ce qui a été plus simple pour repérer les déchets incriminés. Ces derniers sont alors stockés en zone d'isolement à côté du local à DASRI.

- *Incendie:*

Le 18 novembre 2015 vers 20h10, un départ de feu au niveau du stockage papier trié s'est déclaré. Le feu a été maîtrisé en interne avec un arrosage pendant 20-30 minutes. Afin de sécuriser la zone, les secours ont été sollicités. Ces derniers ont constaté que le feu avait été circonscrit. Un signalement a été effectué auprès de l'inspection des installations classées.

M. DUGALLEIX demande comment l'incendie a été détecté.

M. BACHIMONT précise que l'opérateur de presse l'a signalé aux chefs de cabine et d'équipe formés à la lutte contre les incendies.

- *Incidents (P.12)*

Le 2 février 2016, un chargement non-conforme de DASRI a été réceptionné : le conditionnement ne respectait pas les normes « Accord for Dangerous goods by Road » (« Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route », ADR).

Un signalement a été réalisé auprès des services de la DREAL et de l'ARS.

Il s'agissait de fûts qui fuyaient. Le chargement n'était pas arrimé. Le camion n'était pas conforme pour transporter ce type de déchets (plancher non étanche...).



Source : Société ORVADE, diaporama P. 13 présenté lors de la CSS du 12/12/2016

La société ORVADE a envoyé un courrier de signalement au transporteur. La déclaration de l'incident doit être effectuée par ce dernier auprès des autorités concernées.

Mme HELLEU précise que celui-ci a bien déclaré l'incident. Une procédure a été mise en place pour éviter que cela ne se reproduise.

M. BACHIMONT indique que suite à cet événement, les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Centre-Val de Loire ont procédé à un contrôle des camions de la société contrevenante à leur arrivée à l'entrée du site. Depuis, cette société n'envoie plus ses camions sur le site.

M. RUFFIER souligne l'importance du suivi de cette société afin qu'elle ne recommence pas.

Mme HELLEU explique que le risque sanitaire n'était pas négligeable. En effet, au moment des faits, la température ambiante était élevée ce qui accroît les risques sanitaires.

M. BACHIMONT précise qu'il faisait 34° C et que le personnel de la société a dû procéder au traitement des déchets et au nettoyage du sol en tenue de sécurité adaptée. Ce qui pose le problème de la garantie de la sécurité du personnel.



Source : Société ORVADE, diaporama p.12 présenté lors de la CSS du 12/12/2016

Il expose que lors de la manœuvre du camion, l'essieu arrière du camion s'est rompu. Ce qui fort heureusement n'a pas eu lieu lors du transport par route.

- *Les évolutions des installations (P.14-17)*

Les ponts bascules ont été rénovés et un nouveau système a été mis en service en août 2015. Des travaux de sécurisation du centre de tri ont été réalisés avec la refonte des systèmes de protection et de détection incendie. La mise en service des nouveaux équipements a été effective en septembre 2015.

Des travaux d'amélioration du process de tri selon les recommandations d'Eco-emballages et le changement de la presse à ferrailles ont été opérés en août 2015. 6 nouveaux trieurs de déchets ont été embauchés, soit 17 personnes dédiées à cette tâche réparties en 2 équipes, une travaillant le matin et l'autre l'après midi.

Une attention a été portée à l'amélioration de l'ergonomie de la cabine de tri afin de réduire les risques de Trouble Musculo-Squelettique (TMS).

M. BACHIMONT précise que la société ORVADE réalise l'ensemble des travaux et engage pour cela l'investissement nécessaire. Puis, elle se fait rembourser les dépenses engagées par la communauté d'agglomération.

Il indique qu'un avenant avec cette collectivité a été signé pour la nouvelle défense incendie du centre de tri.

Il expose les dix non-conformités relevées lors de la visite d'inspection du 17 juillet 2015 et les réponses apportées par la société ORVADE, notamment sur le respect de la consommation d'eau autorisée. L'augmentation de la capacité électrique a entraîné une hausse de la consommation d'eau. Pour cela, l'arrêté préfectoral encadrant l'exploitation du site a été modifié par décision du 11 décembre 2015 pour autoriser la consommation d'eau à 55 000 m<sup>3</sup>.

M. BACHIMONT précise que les certifications ISO 9001, 14 001 et 18 001 ont été renouvelées pour 3 ans.

Il présente le fonctionnement des équipements (P.19). La ligne 1 a fonctionné à 92,08 %, contre 95,04 % en 2014 et la ligne 2 à 89,55 %, contre 91,08 % en 2014. Ces chiffres seront à la baisse pour l'année 2016 au vu des aléas climatiques rencontrés (inondation).

Le tonnage total de déchets traités en 2015 est de 126 963 T contre 129 306 T en 2014.  
M. DUGALLEIX fait remarquer que la baisse concerne les déchets d'ordures ménagères.

M. BACHIMONT confirme ce constat.

M. DUGALLEIX précise que les déchets d'emballage en provenance de Beaugency et de Châteauneuf-sur-Loire sont apportés à l'UTOM. Une convention avec la communauté d'agglomération orléanaise est signée en ce sens.

M. BACHIMONT expose que les déchets proviennent essentiellement du Loiret et les DASRI sont issus de la région Centre-Val de Loire et de régions limitrophes.

### Déchets réceptionnés :

Historique déchets réceptionnés depuis 2010 - en tonnes

	Déchets ménagers incinération DMR [ tonnes ]	Déchets incinérables et valorisables des communes [ tonnes ]	Déchets incinérables et valorisables des déchetteries [ tonnes ]	Déchets d'Activités Economique (ex DIB) [ tonnes ]	Déchets d'Activités de Soins et Déchets confidentiels [ tonnes ]	Déchets à trier [ tonnes ]	Totaux [ tonnes ]
2010	88 943	1 957	5 688	3 576	2 940	15 071	118 175
2011	89 170	2 333	7 797	2 484	2 795	16 781	121 360
2012	87 696	2 452	9 171	4 282	2 710	13 639	119 950
2013	87 192	1 544	12 377	3 929	2 587	15 910	123 539
2014	89 041 -3.54 %	2 331 -10.33 %	14 795 -3.12 %	4 243 +24.91 %	2 793 +3.07 %	16 103 +2.30 %	129 306 -1.81 %
2015	85 887	2 090	14 333	5 300	2 879	16 474	126 963

Origine des déchets

	Déchets ménagers incinération DMR [ tonnes ]	Déchets incinérables et valorisables des communes [ tonnes ]	Déchets incinérables et valorisables des déchetteries [ tonnes ]	Déchets d'Activités Economique (ex DIB) [ tonnes ]	Déchets à trier [ tonnes ]	Déchets d'Activités de Soins et Déchets confidentiels [ tonnes ]
<b>Total reçu</b>	<b>85 887</b>	<b>2 090</b>	<b>14 333</b>	<b>5 300</b>	<b>16 474</b>	<b>2 879</b>
<b>Loiret</b>	<b>77 512</b>	<b>2 090</b>	<b>14 333</b>	<b>4 549</b>	<b>16 257</b>	
<b>Loire et Cher</b>	<b>7 263</b>			<b>14</b>		
<b>Indre et Loire</b>	<b>1 068</b>					
<b>Loire Atlantique</b>	<b>44</b> Refus de tri				<b>217</b>	
<b>Eure et Loire</b>				<b>623</b>		
<b>Cher</b>				<b>114</b>		
<b>Région centre</b>						<b>2 016</b>
<b>Région Bourgogne</b>						<b>674</b>
<b>Région Pays de Loire</b>						<b>25</b>
<b>Région Ile de France</b>						<b>86</b>
<b>Loiret Déchets Confidentiels</b>						<b>77</b>

Source : Société ORVADE, diaporama P.20-21 présenté lors de la CSS du 12/12/2016

L'arrêt, en cours d'année, des apports des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) provenant du département d'Indre et Loire explique la légère baisse du tonnage total de DMR reçus.

M. BACHIMONT explique que l'activité DASRI a augmenté de plus de 3% entre 2014 et 2015. Cette hausse s'explique principalement par l'admission de déchets en provenance d'autres incinérateurs ne pouvant les traiter (pannes,..).

#### Déchets à trier :

	Collecte Sélective emballage AggLO [ tonnes ]	collecte Multimatériaux AggLO [ tonnes ]	Papier Déchetterie [ tonnes ]	Collecte Sélective Beaugency [ tonnes ]	Collecte Sélective Chateaufort [ tonnes ]	Collecte Sélective Carène [ tonnes ]	Total [ tonnes ]
2012	1 719	11 580	340	0	0	0	13 639
2013	11	12 946	409	1 025	1 371	0	15 761
2014	8	13 312	88	1 081	1 614	0	16 103
2015	0	13 513 + 1.50 %	0	1 099 + 1.86 %	1 645 + 1.82 %	218	16 474 + 2.30 %

Source : Société ORVADE, diaporama P.23 présenté lors de la CSS du 12/12/2016

Les déchets de la région nantaise sont dirigés vers l'UTOM lorsque les usines de traitement de cette région sont saturées.

M. BACHIMONT précise que le collecteur de DASRI, client important de l'UTOM et impliqué dans les incidents de 2015 n'apporte plus ses déchets à l'UTOM. Une baisse du tonnage des DASRI pour l'année 2016 est à prévoir.

Il explique que les déchets recyclables sont traités soit sur le centre de tri, soit déposés en déchetterie.

#### Déchets valorisés :

<b>TRI</b>	2015
papiers journaux	7298
cartons cartonnettes	2207
ferrailles	740
non ferreux	43
Briques alimentaires	318
PET	1377
PEHD	559

Source : Société ORVADE, diaporama p. 27 présenté lors de la CSS du 12/12/2016

	2015
mâchefers (production)	22290
ferrailles	1164
non ferreux	104

Source : Société ORVADE, diaporama p. 27 présenté lors de la CSS du 12/12/2016

M. BACHIMONT précise que la majorité du tonnage valorisé provient des matières fibreuses.



M. RUFFIER demande si les débouchés pour les mâchefers ont été impactés par les inondations en 2016.

M. BACHIMONT précise que quelques marchés de chantiers n'ont pu aboutir mais que tout cela devrait revenir à la normale sous peu.

#### Valorisation énergétiques : Electricité (en MWh)

	2015
Electricité produite	50 663
Electricité vendue	40 676
Electricité achetée	190
Taux de valorisation	19.7%
Electricité consommée	10 176
Electricité achetée / consommée	1.87%
Electricité vendue / produite	80.29%

*Source : Société ORVADE, diaporama p.28 présenté lors de la CSS du 12/12/2016*

Pour l'année 2015, l'électricité produite est de 50 663 MWh et celle vendue de 40 676 MWh.

#### Les contrôles réglementaires des rejets liquides :

Les dépassements en débit et en Ph correspondent à des périodes d'arrêt technique sur les chaudières. Il est rejeté beaucoup d'eau lors des opérations de vidange. Cela engendre le dépassement du seuil de débit journalier.

Le dépassement en Zinc qui a été observé en février est une valeur isolée. Les prélèvements antérieurs et postérieurs n'ont pas confirmé le dépassement.

#### Les contrôles réglementaires des rejets d'eaux pluviales entre les années 2000 et 2015 :

Les rejets des eaux pluviales ne concernent pas uniquement des eaux issues du site. Les eaux de ruissellement en provenance de la route d'accès se déversent également dans le bassin de l'usine. Pour l'année 2015, la quantité d'hydrocarbures est de 0,05 mg/l en moyenne pour un seuil autorisé de 10 mg/l.

M. BACHIMONT souligne que les inondations auront sûrement un impact sur ces taux pour l'année 2016.

#### Les contrôles réglementaires des eaux souterraines :

Il n'y a pas d'évolution significative des paramètres pouvant mettre en évidence un impact sur les eaux souterraines.

L'augmentation du chlorure doit provenir de l'utilisation de sel pour les routes. L'UTOM n'utilise pas de sel.

#### Les contrôles réglementaires des rejets atmosphériques en 2015 :

Les mesures de rejets atmosphériques à l'émission entre mars et septembre 2015 ne font apparaître aucun dépassement en valeur semi-horaire.

M. BACHIMONT présente les contrôles réglementaires des résidus de l'épuration des fumées et ceux des mâchefers.

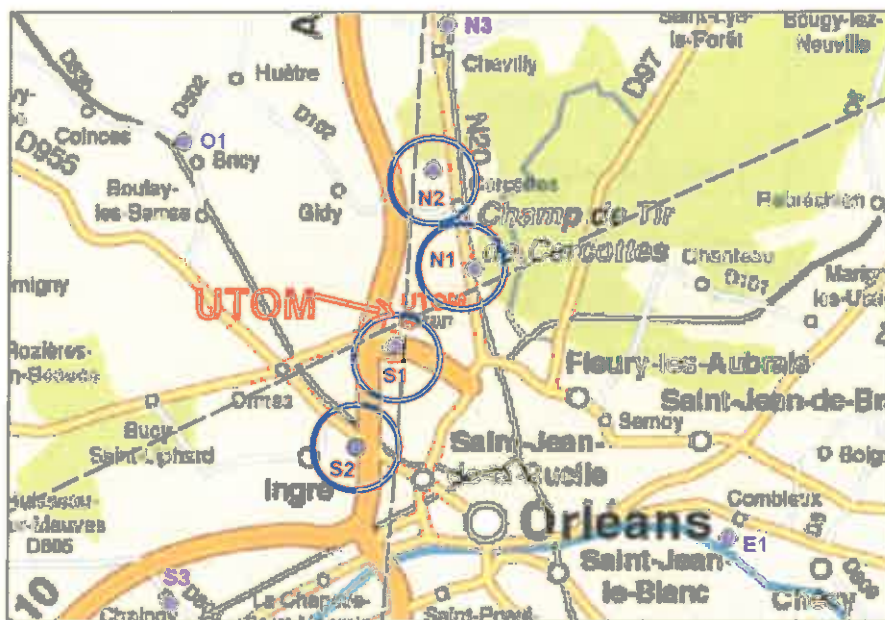
Les mâchefers sont contrôlés avant leur exportation ; les mesures sont faites sur des mâchefers bruts. Les contrôles sont conformes aux seuils autorisés. Les mâchefers de type 1 et 2 sont utilisés pour la réalisation des enrobés des routes.

#### Le plan de surveillance dans l'environnement :

La campagne 2015 a été réalisée par Lig'Air entre le 3 septembre et le 29 octobre 2015.

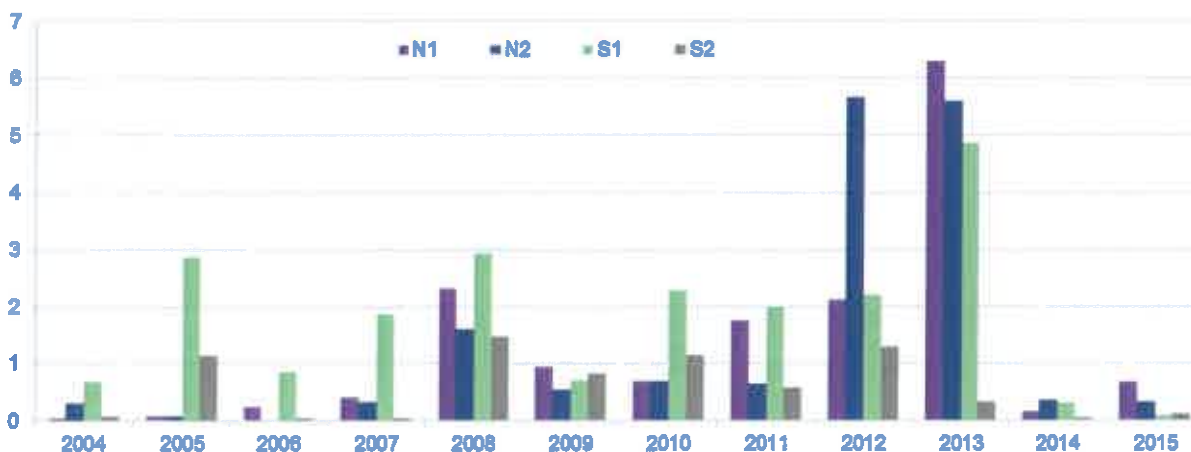
M. BACHIMONT précise que les points de prélèvements sont différents tous les deux ans. Pour l'année 2015, les points de mesures sont : N2, N1, S1 et S2.

#### Points de mesures :



Source : Société ORVADE : diaporama p.40 présenté lors de la CSS du 12/12/2016

#### Dioxines et furannes – Evolution depuis 2004 :



Source : Société ORVADE, diaporama p.42 présenté lors de la CSS du 12/12/2016

Pour l'année 2015, les valeurs des dioxines et des furannes sont très basses.

M. DUGALLEIX fait remarquer les valeurs plus importantes pour l'année 2013.

M. BACHIMONT explique que le sens du vent, les conditions météorologiques peuvent impacter la dispersion des particules. Il faudrait consulter le rapport de Lig'Air de cette année.

En ce qui concerne les polluants normés (Pb, As, Cd et Ni), ces derniers ont enregistré des niveaux inférieurs aux normes. Pour le plomb, le maximum hebdomadaire enregistré représente moins de 1 % de la valeur annuelle de ce polluant.

Concernant les métaux lourds dans les retombées atmosphériques, les valeurs sont très inférieures au seuil d'alerte défini.

- **Présentation des projets 2016-2017**

Les projets 2016 portent sur :

- la mise en place de la norme ISO 50 000 (en 2017) ;
- la mise en place des nouvelles formations incendie, adaptées au site ;
- le projet Santé en entreprise avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ;
- l'entretien majeur de la turbine (obligatoirement réalisé du fait des inondations).

M. RUFFIER souhaite savoir si les normes ISO changent souvent.

M. BACHIMONT confirme. Ce qui révèle l'importance d'assurer un suivi. Il existe une veille juridique qui permet de satisfaire à l'évolution des normes. En outre, tous les ans un audit est réalisé pour obtenir le certificat qualité.

Mme HELLEU souhaite connaître les dispositifs du Projet Santé.

M. BACHIMONT explique que le projet porte sur :

- l'adéquation du poste de travail ;
- les habitudes de vie ;
- l'adéquation vie privée et vie professionnelle ;
- le management.

Un questionnaire sur ces thèmes a été soumis aux employés afin de réaliser un plan d'action.

Mme RENOUARD précise que les employés ont apprécié cette démarche et se sont impliqués.

M. DUGALLEIX souhaite savoir s'il sera nécessaire d'acheter une nouvelle turbine.

M. BACHIMONT explique qu'il n'y a pas d'intérêt technique, financier ni environnemental de la changer.

- **Les inondations 2016**

M. BACHIMONT présente un diaporama des inondations de l'année 2016 et expose les différents moyens mis en place pour solutionner cet événement.



Source : Société ORVADE



Source : Société ORVADE



Source : Société ORVADE

Le site a dû faire face à une problématique d'évacuation des eaux. Certains bassins d'orage ont rapidement été saturés. Une réflexion globale sur les réseaux alentours est à mener afin d'éviter de reproduire cette situation.

Le centre de tri a redémarré le 13 juin 2016 et l'usine d'incinération le 11 juillet 2016. La turbine a été remise en service fin 2016. Des traces d'hydrocarbures ayant été retrouvées dans les sols, un chantier de dépollution a eu lieu mi-novembre 2016 pendant 3 semaines.

M. GIRAUD demande s'il y a des questions sur les présentations de M. BACHIMONT.

M. DUPIRE souhaite savoir si la nature des ordures ménagères a été modifiée car il constate dans le bilan d'activité que les rejets de cendres ont augmenté entre 2014 et 2015 alors que le tonnage incinéré a diminué.

M. BACHIMONT explique que plus on traite en incinération et plus on produit des cendres et des Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinérateur d'Ordures Ménagères (REFIOM). On intègre du réactif qui engendre plus de REFIOM.

Il est projeté de changer de réactif en 2016-2017 afin d'avoir une meilleure action et moins de REFIOM. Une attention particulière est portée au dosage de ce réactif.

M. BACHIMONT demande s'il y a des questions sur les inondations 2016. Il explique que la cellule de crise composée de membres de la commune de SARAN, de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et des services de la préfecture a bien fonctionné et a été réactive.

L'agglomération a décidé de transférer une partie de la collecte sur le centre de CHAINGY.

Les pompiers ont demandé à EDF de couper l'électricité au vu des risques d'électrocution. Le groupe électrogène est lui aussi tombé en panne.

M. RUFFIER souhaite connaître la procédure de pompage.

M. BACHIMONT explique que les pompiers du département 44 ont été affectés au site. L'eau a été évacuée vers le bassin Jean Perrin. Deux pompes ont été mises en fonctionnement sur le site afin d'éviter d'évacuer l'eau vers le rond point.

L'exploitant a vite été confronté à un problème de vase communicant. Il était important de désengorger la zone du pôle 45.

Toute la matière du centre de tri a été évacuée en centre d'enfouissement, les balles plastiques ont séché à l'air libre.

M. BACHIMONT expose les problèmes récurrents rencontrés aux alentours de l'UTOM, notamment avec les gens du voyage :

- des dépôts sauvages de déchets de particuliers et de professionnels sont constatés au niveau du rond-point bloquant l'accès à la plate-forme de mâchefers. Ces dépôts sont régulièrement incendiés et nécessitent l'intervention des pompiers et des forces de l'ordre ;
- des vols de câble qui posent des problèmes de tension à l'exploitation ;
- des branchements illégaux sur le transformateur électrique alimentant la plate-forme des mâchefers. Les problèmes étant récurrents, ERDF ne se déplace pas systématiquement. Des mains courantes ont été déposées ;
- des clôtures abîmées ;
- des destructions de mobiliers urbains ;
- un problème d'accès au site même pour les pompiers ;
- des intrusions sur le site.
- l'agression d'un agent du site ayant entraîné une arrêt de travail ;
- des tirs d'arme à feu.

M. RUFFIER demande si la clôture est beaucoup endommagée et demande des précisions sur les dégradations.

M. BACHIMONT confirme le vol de câble et les branchements illégaux.

M. RUFFIER demande s'il n'est pas possible de sécuriser ce coffret, le risque d'électrocution étant grand.

M. BACHIMONT explique que le coffret se situe sur la voie publique. Une demande en ce sens a été faite à ERDF. Plusieurs interventions d'ERDF ont eu lieu. Toutefois, les agents d'ERDF font également l'objet de jets de projectiles. Un risque industriel pourrait avoir lieu si ce transformateur était cassé.

Une rencontre sur cette problématique a eu lieu avec l'agglomération d'Orléans. Suite aux tirs d'armes à feu, des passages réguliers des forces de l'ordre ont lieu. Une vidéosurveillance de la plate-forme des mâchefers va être mise en place.

M. DUGALLEIX souhaite connaître la date de début des problèmes.

M. BACHIMONT précise que cela fait un an et demi.

M. RUFFIER souhaite savoir quelle est la position de l'agglomération d'Orléans.

Mme MARTIEL PASSAMA indique qu'une réunion entre l'agglomération, la mairie de SARAN, la société ORVADE a eu lieu pour constituer un dossier afin d'évoquer cette problématique avec le Préfet.

M. RUFFIER préconise le déplacement du transformateur sur le site de l'UTOM.

M. BACHIMONT souligne que cela doit avoir un coût.

M. DUGALLEIX précise que des intrusions ont déjà lieu et que cela pourrait donc s'accroître pour se raccorder au transformateur.

M. RUFFIER préconise l'élévation d'un mur en place de la clôture.

M. BACHIMONT n'est pas favorable au déplacement du transformateur sur la propriété de l'UTOM engageant alors sa responsabilité en cas d'accident.

M. DUGALLEIX souligne que ce type de problème se retrouve sur les sites de déchetterie.

#### **4. Les actions des services de l'État**

M. Vincent MIOSSEC rappelle le rôle de l'inspection des installations classées : l'instruction de dossiers et l'inspection des sites.

A l'issue de l'inspection, une hiérarchisation des constats est réalisé : non-conformités, remarques et demandes.

Il présente les modifications apportées par le nouvel arrêté préfectoral encadrant l'exploitation de l'UTOM délivré le 11 décembre 2015.

Il explique que l'UTOM est considérée par l'inspection comme un établissement de priorité nationale faisant l'objet, a minima, d'une visite de contrôle par les services de la DREAL chaque année.

En 2015, deux inspections ont eu lieu : le 17 juillet 2015 et le 20 octobre 2015. Suite à la visite du 20 octobre 2015, la mise en demeure du 17 décembre 2014 relative à la détection incendie dans le centre de tri a été levée.

Le 23 août 2016, lors de sa visite de contrôle, l'inspection a relevé 6 non-conformités, dont 3 de niveau 1, à savoir :

- l'exploitant n'est pas en mesure de justifier que le matériel contenu dans le local DÉNOx est en conformité avec le zonage ATEX de ce local ;
- la vérification complète des nouveaux paratonnerres n'a pas été réalisée par un organisme distinct de l'installateur dans les 6 mois suivant la pose ;
- les cuves d'acide et de soude doivent être ancrées au sol, de manière directe ou indirecte, afin de pouvoir résister à la poussée d'Archimède.

Lors de la visite, un test du bon déclenchement de la rampe d'aspersion de la fosse et de la vitre pontier a été réalisé.

M. MIOSSEC constate que le site est bien géré dans son ensemble, et ce malgré la conjoncture très difficile rencontrée en juin 2016. L'exploitant a continué à suivre correctement ses installations malgré un fonctionnement en mode dégradé.

Lors de l'incendie déclaré en novembre 2015, l'inspection a été prévenue dans les plus brefs délais et a été destinataire d'un compte rendu détaillé de l'incident.

M. MIOSSEC expose la plainte récente d'un habitant de SARAN à l'encontre de l'UTOM relative à des nuisances olfactives. Or, le type d'odeur décrite ne correspond pas à l'activité de l'UTOM.

M. DUPIRE qui habite à 500 m du plaignant n'a pas remarqué d'odeur particulière.

M. SANTIAGO pense qu'il s'agit d'un problème d'égout. Aucun autre habitant de ce quartier ne s'est plaint d'odeur.

M. RUFFIER demande si lors d'épisode de pollution atmosphérique, l'arrêt du four serait envisagé.

M. MIOSSEC indique que les normes appliquées à l'UTOM ont des seuils bas. La réalisation d'une étude technico-économique portant sur la réduction des rejets en oxyde d'azote en cas de pic de pollution a été imposé à l'exploitant par l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2015.

M. DUPIRE souligne que le problème est posé par les particules.

M. BACHIMONT précise que les particules se retrouvent essentiellement émises par le chauffage et la circulation. La production émise par l'UTOM est marginale.

M. RUFFIER confirme que les émissions émises par les camions lors de leur passage à l'UTOM sont problématiques.

## **5. Question diverses et échange avec l'assemblée**

En l'absence d'autres questions, M. GIRAUD remercie les membres présents pour la qualité des échanges et clôt la réunion.

**Le Président de la CSS,**



**Patrick GIRAUD**